Nations Unies S/PV.4145



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4145e séance

Vendredi 19 mai 2000, à 10 h 30

New York

Président :	M. Wang Yingfan	(Chine)
Membres :	Argentine	M. Mársico
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Fowler
	États-Unis d'Amérique	M. Minton
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Teixeira da Silva
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Mali	M. Kasse
	Namibie	Mme Ashipala-Musavyi
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Lettre datée du 17 mai 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2000/446).

00-43903 (F)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Lettre datée du 17 mai 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2000/446)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Sierra Leone une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kamara (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis de la lettre datée du 17 mai 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2000/446).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/449, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/2000/433, lettre de la Sierra Leone datée du 15 mai 2000, transmettant le texte d'une déclaration gouvernementale adoptée à l'issue de la troisième réunion du Comité conjoint de mise en oeuvre de l'Accord de paix de Lomé; S/2000/434, lettre de la Sierra Leone datée du 15 mai 2000, transmettant le texte d'un message radiodiffusé à la nation du Président de la Sierra Leone; et S/2000/441, lettre du Mali datée du 9 mai 2000, adressée au Secrétaire général.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2000/449) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1299 (2000).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 55.